



## **Communiqué de presse**

Saint-Denis, le 23 avril 2015

### **Les contraintes de travail sont souvent moins fortes à La Réunion qu'en France métropolitaine**



Les salariés réunionnais décrivent des conditions de travail plus souples à La Réunion qu'en France métropolitaine. Les contraintes de rythme de travail notamment sont moins fortes. En 2013, 29 % des salariés réunionnais déclarent subir au moins trois contraintes de rythme contre 35 % en France métropolitaine. Les ouvriers sont les plus exposés (47%) et la pression est moins forte dans le secteur public que dans le privé (23 % contre 33 %). De même, les femmes réunionnaises sont plus épargnées (19 % contre 39 % pour les hommes).

#### **Les marges de manœuvre sont plus faibles à La Réunion**

Les Réunionnais déclarent moins souvent régler eux-mêmes les incidents au moins dans certains cas précis (55 %) que les salariés métropolitains (69 %). Ils sont également plus nombreux à recevoir des consignes et à les appliquer systématiquement (50 % contre 34 %).

Le management est moins formalisé. Par exemple, seulement 41 % des salariés réunionnais ont un entretien annuel d'évaluation (contre 53 % en métropole). Ces entretiens sont plus fréquents dans les grandes entreprises réunionnaises mais, quelle que soit la taille de l'entreprise, ils sont moins répandus à La Réunion.

Les horaires fixes sont très fréquents à La Réunion, ce qui peut contribuer à la congestion sur les réseaux routiers à certaines heures de la journée. Ainsi, deux salariés réunionnais sur trois ont les mêmes horaires de travail tous les jours contre seulement la moitié des salariés métropolitains.

Le repos de 48 heures consécutives sur une semaine est très largement répandu en France métropolitaine (84 % des salariés) et moins fréquent à La Réunion (74 %), quel que soit le secteur d'activité.

#### **Les salariés font souvent face à des situations de détresse**

Les salariés réunionnais qui sont en contact avec le public sont moins souvent confrontés à des situations de tension avec ce public (37 %) que leurs homologues métropolitains (43 %). Mais dans l'ensemble des relations qu'ils peuvent avoir, aussi bien avec les usagers, les clients, les collègues, les Réunionnais sont plus souvent exposés à des situations où ils doivent calmer les gens (60 % contre 53 % en France métropolitaine). Le contact avec des situations de détresse est aussi plus fréquent à La Réunion.

Plus de la moitié des salariés réunionnais estiment courir le risque d'être blessés ou accidentés. Ce risque est très fort dans la construction où il concerne neuf salariés sur dix et dans l'industrie (75 %). D'autres risques physiques peuvent aussi affecter la santé des salariés. Plus du tiers (37 %) déclarent notamment respirer des fumées ou des poussières.

Les salariés réunionnais sont moins suivis par la médecine du travail, quelle que soit la taille de l'entreprise. Seulement deux tiers des salariés ont bénéficié d'une visite médicale au cours des deux années précédant l'enquête contre les trois quarts des métropolitains.

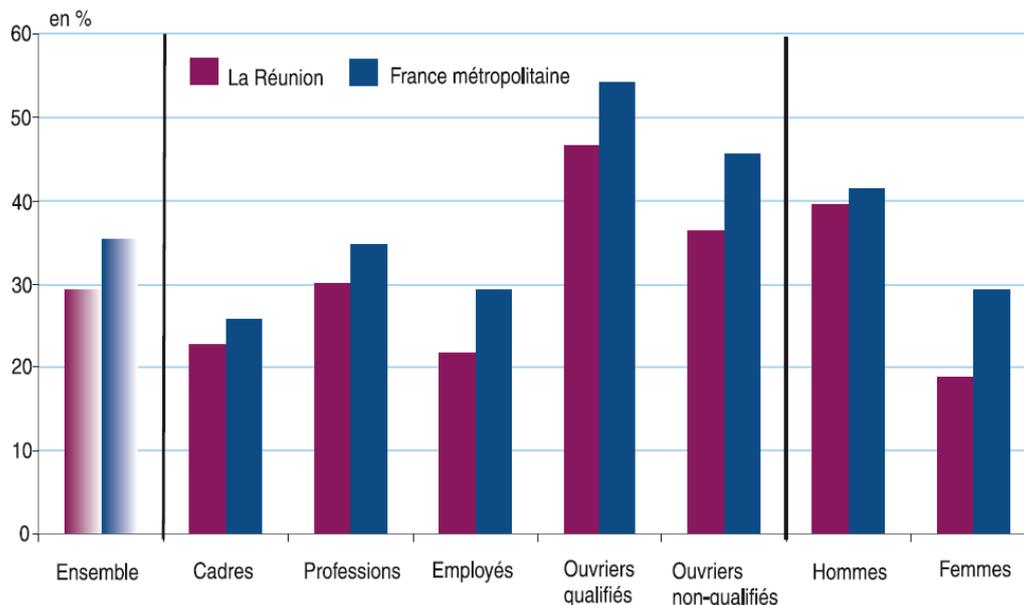
---

**Contacts presse :** Dieccte : 02 62 94 08 28 ou [maurice.colliez@dieccte.gouv.fr](mailto:maurice.colliez@dieccte.gouv.fr)

Insee : 06 92 44 83 58 ou [relations-presse-la-reunion@insee.fr](mailto:relations-presse-la-reunion@insee.fr)

## Les salariés réunionnais sont moins exposés aux contraintes de rythme de travail

Part de salariés ayant au moins 3 contraintes de rythme de travail en 2013

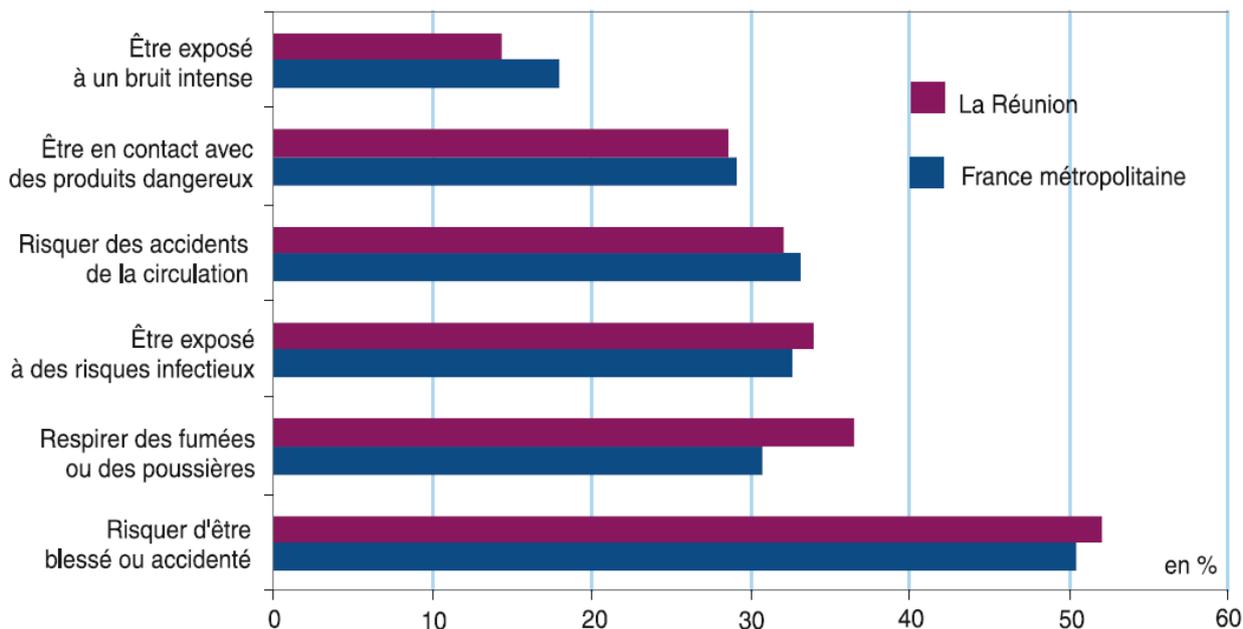


Lecture : 23 % des cadres réunionnais ont déclaré supporter au moins trois contraintes de rythme de travail parmi les suivantes : une demande extérieure ; des normes de production à satisfaire en une journée ; des contrôles ou surveillances permanents exercés par la hiérarchie ; une dépendance immédiate vis à vis des collègues ; la cadence automatique d'une machine ; le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce ; d'autres contraintes techniques.

Source : Insee, Dares, ministère du travail - Conditions de travail 2013.

## La moitié des salariés craignent d'être blessés ou accidentés

Risques professionnels - Part des salariés concernés



Source : Insee, Dares, ministère du travail - Conditions de travail 2013.